

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Septembre 2025

178x25

DEMANDE DE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE POUR L'AIDE A LA CONSERVATION DES MONUMENTS HISTORIQUES NON PROTÉGÉS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le dispositif du Département des Bouches-du-Rhône d'aide à la conservation des monuments historiques non protégés a été créé afin de soutenir financièrement les communes dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine bâti non protégé présentant un intérêt historique ou architectural local.

Dans le cadre des travaux de rénovation de l'église St Blaise, M. le Maire souhaite présenter 3 actions qui se sont avérées nécessaires pour préserver l'intérêt patrimonial, historique et culturel de la commune :

Les travaux concernés :

1. Création et sécurisation de l'accès au campanile depuis la tour clocher
2. Restauration de 17 statues en plâtre
3. Restauration des bancs de l'église.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière, au titre dudit dispositif du département, pour la réalisation des projets suivants :

Opération	Montant HT	Subvention dept 13 Escomptée (50%)	Autofinancement de la commune (50%)
Rénovation du patrimoine historique non classé à l'église St Blaise	51 339.66 €	25 669.83 €	25 669.83 €
TOTAL	51 339.66 €	25 669.83	25 669.83

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE la demande de subvention relative à ces opérations
- SOLLICITE le cofinancement du Département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 25 669.83 €,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer les conventions ainsi que tous les documents qui s'y rattachent ;
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL